

SAINT-LUC'O MATOXANE PREMIUM



Peinture nouvelle génération destructrice de formaldéhyde
Aspect mat minéral
à base de résines siloxane et acrylique en phase aqueuse

LES + PRODUIT

- Destructeur de formaldéhyde
- Ecolabel Européen / Classement A+ / Très faible taux de COV (< 1g/l) / Exempt de formaldéhyde / Produit sans matières premières classées cancérogènes, mutagènes et toxiques (CMR1 et CMR2)
- Idéal pour murs et plafonds en lumière rasante
- Sans émissions nocives
- Haut pouvoir couvrant et opacifiant
- Très grande blancheur
- Sans solvant
- Mat minéral
- Très perméable à la vapeur d'eau
- Facilité d'application
- Sans odeur et lavable
- Mise à la teinte avec le Turner Color System (maintien des qualités environnementales du produit).

DESTINATION

- Intérieur
- Travaux soignés de finition mate pour murs et plafonds

CARACTÉRISTIQUES

Classification ECOLABEL	N° d'enregistrement DE/044/043
Classification AFNOR	NFT 36-005, famille I, classe 7b2
Définition	Peinture nouvelle génération destructrice de formaldéhyde, à base de résines siloxane et acrylique
Teintes	Blanc et bases à teinter
Aspect du film sec	Mat profond. Reflectance à 85° : 1.3
Opacité (rapport de contraste)	Classe 2 pour 8 m ² /l selon norme EN 13.300
Résistance à l'abrasion humide	Classe 2 : Lavable, selon norme EN 13.300
Liants	Acrylique et siloxane en combinaison
Pigments	Dioxyde de titane rutile et carbonate de calcium
Solvant	Eau
Taux de COV	Valeur limite UE pour ce produit (cat.A/a) : 30 g/l (2010) En blanc ce produit contient 0.34 g/litre, soit 0,34/1520 = 0,022% Mise à la teinte avec le TCS : taux maximum de COV < 1g/L
Densité moyenne	± 1.520 (à + 20°C)
Extrait sec en poids	63 %
Conditionnement	1L - 3 L - 15 L
Délai de stockage	12 mois env. en emballage d'origine fermé. Stocker à l'abri du gel.
Sécurité	Se reporter à la fiche de données de sécurité et aux textes relatifs à la législation en vigueur.

RENDEMENT

- Pratique par couche : ± 8 m²/litre

LES SUBJECTILES

- Enduits minéraux
- Béton
- Fibrociment
- Peinture en dispersion
- Plaques de plâtre à épiderme cartonné
- Papier grain
- Toile de verre
- etc.

* Information sur le niveau d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur, présentant un risque de toxicité par inhalation, sur une échelle de classe allant de : **A+** (très faibles émissions) à **C** (fortes émissions).

MISE EN ŒUVRE

- La préparation des fonds sera conforme aux spécifications du D.T.U. 59.1

Température d'application : + 5°C mini. / + 35°C maxi.

Matériel d'application

- Brosse mélange soie et synthétique, gamme Performance.
- Finition soignée :
Rouleau polyester tissé 13 mm : @CRYL 13 ST-LUC,
microfibres 12 mm : @CRYL Microfibre HD 12 ST-LUC.
- Finition garnissante :
Rouleau type polyamide texturé 14 mm : @CRYL Texturé 14 ST-LUC.
- Pistolet airless (angle d'application : 40-80° – Buse : 0,026-0,031
– Pression : 160-180 bars)

Conseils d'application

Sur fonds neufs ou absorbants :

Appliquer au préalable ST-LUC'O PRIM PREMIUM.

En cas d'un support légèrement farinant :

Impression solvantée, type PRIMUS IMPRIM ST-LUC.

En cas d'un support où l'accrochage est délicat :

ACCROCH'PRIMER HYDRO ST-LUC pour rester dans une démarche environnementale. Des essais préalables seront nécessaires avant d'appliquer.

Sur anciens fonds de peinture, durs et sains :

Les anciennes peintures seront matées par ponçage ou lessivage et rincées à l'eau claire.

Dilution : à l'eau

Nettoyage du matériel : à l'eau, avant séchage.

SÉCHAGE

À + 20° C et 65 à 75 % d'humidité relative

Hors poussière	Sec au toucher	Recouvrable
après 30 min. environ	après 1 h. environ	après 4 h. environ

Le temps de séchage est augmenté à basse température ou par humidité relative élevée.

FICHE DE SÉCURITÉ DE CE PRODUIT

Disponible sur notre site : « peintures-saint-luc.com »

Élimination des déchets

- Déposer les résidus et contenants uniquement dans une déchèterie. Les peintures inutilisées nécessitent un traitement spécialisé en vue d'une élimination sans danger pour l'environnement. La peinture ainsi que son contenant ne doivent pas être jetés avec les ordures ménagères. Les eaux souillées par le nettoyage des outils doivent également faire l'objet d'un traitement adéquat et ne doivent pas être jetées à l'égout. Se renseigner auprès des autorités locales pour connaître les modalités d'élimination et de collecte de ces déchets.

Les indications portées sur cette fiche technique, sont basées sur des essais précis effectués en laboratoire, sur notre expérience de la mise en œuvre sur chantier. Devant la diversité des matériaux et des méthodes de travail, elles ne peuvent constituer que des recommandations. L'utilisateur doit adapter son travail aux conditions du chantier. En cas de doute, nous conseillons de procéder à des essais, ou de nous consulter. De ce fait, nous ne pouvons engager notre responsabilité, même vis à vis de tiers. Nous garantissons que ce produit est livré dans une qualité suivie, conforme à nos spécifications.